

La GAZETTE

de la

CGT du CPN

N° 48

MARS
 AVRIL
 2018

Édito

A l'approche du 50ème anniversaire de mai 68, le mouvement social en ce printemps 2018 a du potentiel !

Facs bloquées, hostos en grève, EHPAD en colère, cheminots dans la lutte et les grèves perlées, ...

La grogne gagne tous les terrains et inquiète gouvernement et patrons qui font tout pour étouffer la colère.

Les facs sont évacuées par les CRS ou des groupuscules d'extrême droite comme à Montpellier.

On promet de régler les difficultés dans les hostos par une « stratégie nationale de santé » à laquelle le gouvernement croit dur comme fer pour tout régler !?

La lutte des cheminots est réduite par les médias et le gouvernement à une simple lutte de privilégiés avides de conserver leurs avantages !

Pourtant comme au CHU de Rouen, l'arrogance renvoyée par Macron et Buzyn face à la détresse des personnels montre leurs véritables visages !

Dans ce contexte, la CGT appelle à la convergence des luttes car ce qui se joue en ce printemps, c'est la défense du service public et des usagers.

Nous sommes à un tournant où le gouvernement entend tout brader ! Le gouvernement ne cherche à travers sa politique qu'à privilégier les dirigeants du CAC 40 envieux de pouvoir se partager le rentable gâteau du service public

Au-delà des revendications catégorielles ! Public - privé, même combat, tous ensemble dans la rue !

Le secrétaire



La CGT mobilisée et résolue à amplifier la lutte contre la politique de casse du gouvernement

Grèves et manifestations

P.2 et 3

Quelques initiatives de la CGT

P.4 à 6

Vos droits

P.7 et 8

Pourquoi se syndiquer ?

P.9

Interventions CGT

P.10

Compte et décompte de la folie ordinaire

P.11

Dernières brèves

P.12 et 13

Coin des instances

P.14 et 15

Votez et likez CGT CPN

P.16

Sylvain BELUCHE, Jacques BRIMONT, Audrey DESBROSSES, Emmanuel FLACHAT, Florence MERLIN, Cédric ROUX, Luc FERRETTI, Amélie DRIGET et Vanessa JUPPONT ont participé à l'élaboration de cette gazette

N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire

tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com

Site internet : www.lacgtucpn.com

Le gouvernement a déclaré la guerre aux fonctionnaires et au service public

Les annonces ministérielles ont eu le mérite d'être claires et de sonner le début des hostilités :

- Nouveau gel des salaires et du point d'indice,
- Réintroduction du jour de carence en cas de maladie,
- Mise en place de la rémunération au mérite,
- Diminution drastique du nombre de fonctionnaires avec des mobilités forcées et des plans de départs « volontaires »,
- Remplacement des départs par des agents uniquement contractuels,
- Projet de réforme des retraites des fonctionnaires pour nous caler sur le régime privé (fini le calcul sur les 6 derniers mois !),

Face à ces attaques, impossible pour la CGT de rester de marbre, d'où l'appel à la mobilisation la plus large des fonctionnaires le 22 mars et le 19 avril 2018. Coup d'entame d'un printemps social que nous appelons de nos vœux !

Grève du 22 mars : la CGT du CPN à NANCY ... et à PARIS

Que l'on soit sur Paris ou Nancy, le nombre de fonctionnaires en colère battant le pavé était loin d'être négligeable :

- **3 000 personnes dans les rues de NANCY,**
- **65 000 à Paris,**
- **500 000 recensées sur toute la France.**

Ce n'est qu'un début et le gouvernement serait fort avisé de prendre au sérieux la colère des agents.

Les fonctionnaires en ont marre d'être déconsidérés et méprisés par leurs ministres de tutelle que ce soit Mme BUZYN ou M.DARMANIN !

Le 22 mars, les camarades du CPN et de Ravenel manifestaient « tous ensemble » dans le cortège de la fonction publique pour rejoindre ensuite les cheminots à Bastille.

A cette occasion, ils ont également pu exprimer les revendications des personnels de la psy à l'ensemble des journalistes présents à Bastille et notamment sur la chaîne Web TV des Insoumis.



Le CPN en grève à l'appel de la CGT !

Partout en France, en ce début d'année, les mouvements de colère des personnels hospitaliers prennent forme :

- forte mobilisation de nos collègues des EHPAD le 30 janvier dernier,
- ce sont nos collègues de Jury les Metz qui manifestaient le 24 janvier contre la réorganisation du temps de travail dans leur hôpital, contre les restrictions budgétaires avec le soutien de leur CME,
- Le 19 février, c'était au tour de nos camarades de Ravenel de manifester aux côtés des élus et de la population pour dire NON à la fermeture du CMP enfants de Bruyères et dénoncer la casse de la psychiatrie publique dans les Vosges, ...

La CGT du CPN entendait aussi donner de la voix en ce printemps.

Devant la dégradation des conditions de travail dans notre établissement, la CGT appelait localement à la grève le 20 février et le 22 mars 2018.

Les revendications déposées par la CGT du CPN lors de la rencontre avec la Direction



Le 20 février 2018, la Direction a recensé : **54 grévistes et 224 personnes assignées** (c'est-à-dire privées de faire grève pour des raisons de continuité des soins).

Une délégation CGT / agents a pu rencontrer M.MANGEONJEAN (Directeur des Soins et de la Qualité) et Mme CREUSAT-COMMENVILLE (Directeur de la Communication et de l'Offre de Soins), dans le déni complet de la situation catastrophique au CPN :

- à propos des dysfonctionnements de CARIATIDES, continuez à faire remonter !
- à propos de CHRONOS, le DRH n'est pas là donc on transmettra. Il a juste été pris note de notre demande à ce que tout agent reçoive son compteur 2018 actualisé avant la fin mars !
- à propos des réorganisations en cours (ex : le PGN), le Directeur et le chef de pôle présenteront leur projet en CTE et CHSCT fin mars !!!
- à propos de la casse de la psy publique, du GHT ou du futur Plan Territorial de Santé Mentale, le CPN travaille main dans la main avec le privé et le médico-social pour organiser un parcours de soins coordonné et sans rupture ! Faites-nous confiance !
- à propos de la souffrance au travail, des RPS, de la charge de travail et des surnuméraires, RIEN, RIEN et encore RIEN !
- à propos de la mise en déficit du CPN et l'absence de réaction de la Direction devant l'ARS ? On suit les ordres et on fait avec !

La colère gronde et la mobilisation ne faiblit pas au CPN

Le 22 mars 2018, la CGT appelait à la grève partout en France pour la défense des services publics.

Pour rappel, le gouvernement entend réformer et aller vite sur plusieurs fronts :

- alignement du régime de retraite du public sur celui du privé (avec comme conséquence, une perte moyenne sur les futures retraites de 170 €/mois),
- la disparition progressive des garanties statutaires au profit d'embauches sous un statut contractuel et de la privatisation de certains services publics,
- la facilitation de plans de départs plus ou moins volontaires des fonctionnaires,
- l'instauration d'une prime au mérite qui remplacera la prime de service et aura comme conséquences non seulement de nous rendre plus corvéables mais surtout provoquera une diminution des primes à hauteur de 40%, ...

Dans nos hôpitaux, l'austérité se poursuit également avec :

- des budgets toujours aussi insuffisants pour assumer nos missions,
- des effectifs trop souvent en minimum de grève et une saturation des lits,
- une hausse des accidents de travail, des RPS, des burn-out et des suicides,
- la poursuite et l'intensification des fusions d'hôpitaux avec les GHT, ...

Au CPN, la CGT réitérait son appel à la grève du 20 février dernier pour

dénoncer notamment :

- les dysfonctionnements du logiciel dossier patients CARIATIDES,
- l'attaque sur nos droits à congés et sur le décompte de nos horaires du fait entre autres de la mise en place sans concertation du logiciel CHRONOS,
- les surnuméraires et les conditions de travail dégradées, ...

Les soignants n'en peuvent plus ! Certains quittent le CPN, beaucoup de ceux qui restent sont amers et il y a de quoi !!!

La situation déjà particulièrement tendue ces dernières années ne cesse de s'aggraver. Le temps du soignant auprès du patient est de plus en plus réduit, la faute à la lourdeur des logiciels, des procédures et des organisations de travail que la Direction tente de nous imposer dans le plus parfait déni des réalités du terrain !

Tous ensemble, réagissons fortement pour rejeter ces choix et cette orientation politique !

Cette fois, au CPN, ce sont **201 agents qui ont fait grève et 200 ont été assignés**, souvent dans des circonstances bien peu légales mais nous avons déjà alerté la Préfecture et l'ARS à ce sujet. Une réunion devrait être programmée prochainement par la Direction. **Quoi qu'il en soit, personne ne peut nier que la grogne s'amplifie de jour en jour !!!**

En grève, le 19 avril, on continue et on ne lâchera rien !

La CGT a décidé nationalement de **faire converger les luttes du secteur public et du secteur privé**.

Convaincus qu'ensemble, nous aurons plus de poids pour nous faire entendre, un préavis de grève national a été déposé pour la journée du **jeudi 19 avril 2018**.

La CGT organise :

- Un barbecue à 12h30 avec les cheminots Place Simone Veil (ex Place Thiers) à Nancy,
- Un rassemblement à 14h30 Place Simone Veil (ex Place Thiers) à Nancy avant le départ de la manifestation.

Retour sur quelques initiatives de la CGT du CPN

La CGT est bien consciente que la mobilisation, la grève générale, ne se décrètent pas et qu'il est nécessaire d'agir sur différents terrains.

Informers, sensibiliser, convaincre les agents mais aussi les usagers et les élus !

Voici le combat que vos représentants syndicaux mènent jour après jour.

Que ce soit à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes ou lors d'échanges avec des personnalités, la CGT est sur tous les fronts ! Notre équipe syndicale se mobilise pour créer les conditions d'un rapport de forces suffisamment fort pour inverser la tendance et la résignation actuelles. Les décisions politiques ultra-libérales que l'on cherche à nous imposer sont inacceptables ! La CGT ne veut pas de cette société là !

Le 8 mars : distribution de tracts devant l'entrée de l'hôpital

A l'occasion de la journée internationale du 8 mars consacrée aux droits des femmes, la CGT avait déposé un préavis de grève national auprès de la **Ministre de la Santé**.

Les agents étaient appelés à la grève et à la manifestation partout en France. Sur NANCY, une manifestation était organisée Place Charles III de 15 h à 16 h .



Du 21 au 23 mars 2018 : la CGT aux rencontres nationales de la psychiatrie

Une délégation de 4 camarades infirmiers issus du CPN et de Ravenel s'est rendue aux Rencontres Nationales de la Psychiatrie qui se déroulaient au siège de la Confédération CGT à Montreuil, les 21/22/23 mars 2018.

Ils ont pu échanger avec des collègues de toute la France : la situation catastrophique de la psychiatrie est identique dans tous les établissements !!!

Ils en ont profité pour alerter le **secrétaire de la CGT, Philippe Martinez**, sur la nécessité de faire converger les luttes public/privé pour encourager un soulèvement national de tous les hôpitaux et être appuyés par les usagers. La délégation CPN / Ravenel a également pu s'entretenir avec le **Dr Christophe Prudhomme** sur l'état lamentable des Urgences en France.

L'ensemble des camarades en lutte présents à cette formation sont unanimes : la défense de la psychiatrie publique ne se fera que par l'établissement d'un rapport de force, puissant et durable.

Nous avons aujourd'hui tous les moyens à notre disposition pour enfin être entendus par la Ministre de la Santé, ne ratons pas le train !



Interpellation des politiques autour de la casse de la psy publique

Le 22 décembre 2017, la CGT du CPN alertait une vingtaine de personnalités (élus de tous bords politiques, représentants des usagers et du mode associatif, ...) sur les conséquences catastrophiques pour la population du fait des plans de restrictions budgétaires et de réorganisation de l'offre de soins en psychiatrie sur notre territoire.

Hormis une réponse polie d'une députée LREM, force est de constater à notre niveau l'absence de prise en compte de ce sujet majeur de la part de bon nombre de nos interlocuteurs, certainement trop confiants dans le système actuel qui les berce et les nourrit ... !?

Pourtant, jamais la grogne n'a été aussi forte dans notre hôpital et les inquiétudes palpables :

- **démantèlement et réorganisation du Pôle du Grand NANCY,**
- **nouvelle mise en déficit du CPN par l'ARS,**
- **manque de personnel,**
- **surnuméraire patients et prises en charge lourdes,**
- **mutualisations en cours dans le cadre du GHT, ...**

Depuis plusieurs semaines, la CGT du CPN était en contact avec le cabinet de la députée Caroline FIAT afin d'organiser une table ronde dans nos locaux.

Rendez-vous était pris le 30 mars 2018 à 10 h au local CGT.

Table ronde avec la députée Caroline FIAT



Photo de l'équipe syndicale avec Mme FIAT au centre (6ème en partant de la gauche)

La vingtaine de personnes présentes a pu évoquer tour à tour leur vécu quotidien et leurs préoccupations en termes de qualité de vie au travail et de prises en charge des patients.

Le secrétaire de la CGT de Ravenel était également présent pour évoquer ce que vivait actuellement le secteur psychiatrique des Vosges.

Madame la députée a été particulièrement attentive à nos témoignages et a pris de nombreuses notes.

En tant qu'aide-soignante, elle comprend d'autant plus les problématiques remontées et nous encourage à ne pas baisser les bras et à lutter !

En tant que membre de la Commission des Affaires Sociales à l'Assemblée Nationale, elle nous a aussi fait part de l'envers du décor.

En effet, le dédain de la Ministre de la Santé que nous subissons n'est guère différent dans l'hémicycle ! Pour autant, la députée reste disponible pour toute interpellation ou visite de notre hôpital.



VOS DROITS



Dons de jours de repos aux proches aidants

La loi n°2018-84 du 13 février 2018 vient d'être promulguée.

Un salarié peut désormais, sur sa demande et en accord avec son employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie des ses jours de repos non-pris, qu'ils aient été ou non affectés sur un compte-épargne-temps, au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise qui vient en aide à une personne de son entourage, atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

Le congé annuel ne peut être cédé qu'à condition que l'agent conserve un minimum de 24 jours de congés.

Le salarié bénéficiaire du don de jours de repos voit sa rémunération maintenue et son absence assimilée à une période de travail effectif comptant dans sa carrière et pour son ancienneté.

Protection renforcée des femmes enceintes

La NOTE D'INFORMATION N° DGOS/RH3/DGCS/4B/2018/67 du 9 mars 2018 relative à la protection de la santé des femmes enceintes exerçant dans les établissements publics sanitaires, sociaux ou médico-sociaux vient d'être diffusée.

Elle rappelle aux directeurs d'hôpitaux l'obligation de mettre en place un certain nombre de mesures à mettre en place en faveur des femmes enceintes et notamment :

- ne pas discriminer la femme du fait de la grossesse (interdiction par exemple de geler la note),
- mettre en place un suivi médical renforcé,
- éventuellement, procéder à des aménagements de poste (par exemple : pas de port de charge supérieur à 25 kg mais de préférence 15 kg, affectation sur un poste de journée à la demande de l'agent ou du médecin du travail),
- accorder de droit des autorisations d'absence sur le temps de travail pour se rendre aux examens médicaux obligatoires mais aussi aux cours de préparation pour l'accouchement,
- autoriser des aménagements horaires d'1 heure par jour dès le 3ème mois de grossesse,

Application du PPCR aux agents contractuels

Si le contrat de travail fait référence pour la rémunération de l'agent aux grilles applicables aux agents titulaires, la grille du PPCR doit s'appliquer et les nouveaux indices être utilisés pour le calcul de la paie.

Dans le cas contraire (référence à un montant par exemple), les nouveaux indices PPCR ne s'appliquent pas.

L'article 1-2 du décret n°91-155 stipule que le montant de la rémunération des agents contractuels de la fonction publique hospitalière est fixée par l'autorité administrative en prenant en compte notamment les fonctions exercées, l'expérience, la qualification, ... La rémunération des agents en CDI doit être réévaluée au minimum tous les 3 ans.

La jurisprudence a considéré toutefois qu'il appartient à l'administration de fixer, sous le contrôle du juge, la rémunération des agents en CDD ou CDI, en prenant en compte principalement la rémunération accordée aux titulaires qu'ils remplacent ou exerçant des fonctions équivalentes.

N'hésitez pas à demander conseil à vos représentants syndicaux.



VOS DROITS



Prime de service : vigilances et changements à venir

Connaître ses droits pour les faire valoir.

Un enjeu pour chacun , un devoir pour la CGT.

La CGT du CPN s'efforce de permettre aux agents du CPN de mieux maîtriser leurs droits à travers nos différentes publications au fil des années, tant au niveau des tracts, qu'à travers cette rubrique récurrente depuis 10 ans dans notre gazette ou encore à l'occasion d'évènements tels que des assemblées générales dédiées aux carrières.

Ce nouvel exemple illustre parfaitement l'importance d'être vigilant et l'opiniâtreté dont les élus CGT font preuve au quotidien pour défendre les salariés de notre établissement.

Une salariée s'est tournée vers nous en réalisant qu'aucune prime de service ne lui avait été versée sur la paie de novembre 2017 au motif qu'elle n'avait pas travaillé un seul jour sur l'année 2017.

En effet, cet agent victime d'une maladie professionnelle était placé en congé maladie depuis fin décembre 2016, maladie reconnue par l'employeur comme étant imputable au service.

Après une étude détaillée et précise de la situation de l'agent , la CGT constate que la note d'information 170-17 relative à la prime de service précise que la période de référence pour le calcul de la prime est comprise entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017.

En conséquence , l'agent ayant travaillé d'octobre à décembre 2016 avant d'être placé en congé maladie pour maladie professionnelle, devrait voir son absence non déduite de la prime.

Au regard de ces éléments et à la lecture de l'arrêté interministériel du 24 mars 1967, la CGT décide d'interpeller la DRH le 22 décembre 2017 à travers un courrier détaillé et explicite pour exiger à ce que les droits à prime de service de cet agent soient rétablis.

Le 23 janvier 2018, devant le silence assourdissant de la DRH , une relance est faite qui débouchera sur une réponse polie du Directeur des Ressources Humaines exposant un argumentaire arguant que l'agent ne peut pas prétendre au bénéfice de la prime de service.

Faisant preuve de persévérance et certaine de son fait, la CGT décide de solliciter le Directeur Général du CPN par un courrier recommandé en date du 2 février 2018 pour lui demander de réexaminer la situation de l'agent qui est légitime à bénéficier de la prime de service au vu de ce que nous considérons être une erreur manifeste d'appréciation.

La réponse du Directeur est tombée par un courrier recommandé en date du 19 février, elle est sans équivoque ,elle donne raison à la CGT et annonce le virement dans les meilleurs délais de la prime de service à cet agent (versée depuis un mois aujourd'hui).

Par la suite, la Chambre Régionale des Comptes saisie par le trésorier du CPN déclarera illégale la note d'information faisant référence pour le versement de la prime de service.

C'est la raison pour laquelle, la Direction se voit dans l'obligation de revoir sa copie et de retravailler cette note d'information.

La CGT s'engage à participer activement au groupe de travail qui verra le jour dans les prochaines semaines pour obtenir une prime de service de haut niveau et des conditions de versement le plus satisfaisantes possibles pour les salariés du CPN.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Quand ils ont voulu toucher à la RETRAITE
Je ne suis pas descendu dans la rue, pour moi la retraite,
c'est pas pour aujourd'hui.

Quand ils ont voulu toucher à l'UNEDIC
Je ne m'en suis pas inquiété, j'avais un emploi.

Quand ils ont voulu toucher à la
FORMATION PROFESSIONNELLE
J'en avais pas besoin, j'avais fait des études.

Quand ils ont voulu toucher aux
ALLOCATIONS FAMILIALES
Je n'ai pas bougé, je n'avais pas d'enfant

Quand ils ont voulu toucher à la SÉCURITÉ SOCIALE
Je suis resté impassible, car j'avais une bonne mutuelle

Quand ils ont voulu toucher aux SYNDICALISTES
Je ne me sentais pas concerné, je n'étais pas syndiqué

QUAND ILS M'ONT VIRÉ, JE N'AI RIEN COMPRIS
JE N'AI MÊME PAS PU OUVRIR MA GRANDE
GUEULE
CAR J'ETAIS TOUT SEUL COMME UN C...



Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt.@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Les interventions de la CGT du CPN

La CGT du CPN sait aussi être **force de propositions** et prendre toute sa place dans les réunions avec la Direction. Ce travail nécessaire n'est pas une fin en soi pour notre organisation syndicale qui reste avant tout dans la revendication d'un avenir meilleur pour les agents et les patients. **Retour sur quelques thématiques traitées en ce début d'année :**

1) commission des postes aménagés

Le 6 mars 2018, la CGT a milité pour :

- formaliser les procédures de maintien dans l'emploi en clarifiant la gestion des restrictions d'aptitude, des aménagements et des reclassements pour raison de santé,
- former les différents acteurs y compris les représentants des personnels au CHSCT,
- travailler en lien avec l'ergonome,
- identifier les services où à l'avenir, il serait possible d'envisager des postes aménagés (cafétéria,...),
- renforcer les partenariats avec les acteurs comme le FIPH.FP et le SAMETH dans la prise en charge du handicap,
- ouvrir un véritable débat autour de la pénibilité et les fins de carrière (en envisageant par exemple des entretiens individuels dès 50 ou 55 ans pour voir les aménagements possibles en termes de planning (permanent de nuit pour ceux qui le souhaitent) ou de mobilité vers des postes moins éprouvants,...),
- réaliser une cartographie des métiers et des services exposés aux facteurs de pénibilité.

2) commission des risques pro (analyse des ENNOV et EIG)

Les risques prioritaires identifiés sur lesquels les OS ont demandé à la Direction de travailler :

- les punaises de lits (mode opératoire sur la protection des agents et une prise en charge assurantielle par l'employeur en cas de contamination du domicile perso),
- tirer des enseignements des principaux dysfonctionnements du bionettoyage pour préparer le prochain marché,
- analyse causale d'un AT grave au garage,
- une pression vis-à-vis de l'ARS, de la Préfecture de police et de la Justice pour qu'enfin une convention soit signée entre ces différents acteurs et le CPN,
- une déclinaison opérationnelle du projet de pôle G02 / G06
- un mode opératoire en cas de panne téléphonique

3) intervention sur le plan de com' du CPN

La CGT a demandé à ce que la Direction

clarifie le circuit de l'info (Qualios, Fil Infos, ...) qui saturent les messageries des agents et font passer à côté des informations essentielles.

La CGT a également réaffirmé l'urgence de réactiver la journée d'accueil des nouveaux agents.

4) formation INRS / CARSAT à la prévention des risques psychosociaux

Une formation de 3 jours est déployée avec comme objectif de faire prendre conscience aux directeurs, aux médecins et aux cadres supérieurs de santé de la nécessité de travailler à prévenir les RPS et instaurer enfin une qualité de vie au travail dans nos services.

On dénombre malheureusement de nombreux absents chez les chefs de pôle.

La prochaine étape consistera à valider une formation-action sur des thématiques partagées.

5) enquêtes CHSCT pour accident de travail grave

La CGT qui assume actuellement le secrétariat du CHSCT a en accord avec les autres syndicats décider de mettre en place des enquêtes pour analyser les AT graves.

Sont actuellement en cours : 2 enquêtes sur l'Unité A, une sur l'Unité E, une sur les ateliers.

L'objectif recherché n'est pas de pointer des responsabilités mais de voir là où on pourrait agir pour empêcher que cela se reproduise à l'avenir.

6) Commission de formation

Un travail est enfin mené pour que les agents puissent se réapproprier la formation plutôt que de la subir.

La CGT a réussi à déjà obtenir que la commission de formation fonctionne paritaire là où auparavant, il y avait 10 managers pour 3 représentants des personnels. Prochaine étape : les contenus, les priorités, l'analyse systématiques des retours des agents, la prise en charge des frais,

Principe actif de la cellule en psychiatrie et sacralisation de la molécule

Pont de la psychiatrie du Plateau Génération Nouvelle, notre héraut pratique la brasse coulée dans le service public et s'enthousiasme du chant moléculaire des sirènes. Adeptes des méthodes révolutionnaires dans l'art de composer avec le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM)* et l'approche managériale de ses équipes, **notre cher mandarin s'attaque à l'empire de la psychiatrie de papa, où la psychiatrie de secteur et les relations humaines sur fond psychanalytique primaient face au « Big Pharma »**

De nos jours, rentabilité oblige, les affaires sont les affaires, il faut que la méthode DSM soit simple : cocher les cases correspondant au comportement visible de celui qui se plaint. Il s'agit seulement de répertorier des troubles de surface : troubles du comportement, de l'alimentation, du sommeil, bref inventer des troubles en tous genres et prescrire, ô merveille, le médicament correspondant et préconisé par tel ou tel labo.

Plus besoin de lits, ni d'unités, l'avenir est dans la prescription de molécules, l'édition de revues pharmaceutiques, colloques et formations offerts par le lobbying de « Big Pharma ».

Notre clinicien *made in DSM* prescrit des psychotropes et participe aux enseignements que les laboratoires dispensent. Mais gardons nous bien de parler de conflits d'intérêts tout est notifié dans « la base de données publiques Transparence-Santé ».

C'est un grand honneur, pour la vieille dame de Maréville, Anne Férié, d'avoir en son sein un leader dont l'empathie managériale rencontre la résilience de ses équipes médicales et paramédicales. Un « patron » d'avant garde, qui déclamaient lors de son intronisation, qu'il n'y aurait plus de chambres d'isolement dans son service ! Mais cette affirmation s'est brisée.

A vouloir dénier la souffrance de l'âme et contraindre la guérison à coup de psychotropes sans relation humaine, l'institution produit de la violence.

Violence à l'encontre des patients, du personnel paramédical et du médecin de service qui osent déranger la réflexion du grand sphinx. Fermeture d'unité d'entrées en soins libre et création de structures fermées pour malades difficiles avec chambres d'isolements, migration des malades du centre ville vers la périphérie en zone commerciale, voilà le programme !

Cécité d'une communauté qui a subi un trauma post néolibéral avec libéralisation de molécules pharmaceutiques dont les conséquences en eu un effet mnésique sur la psychiatrie française ?

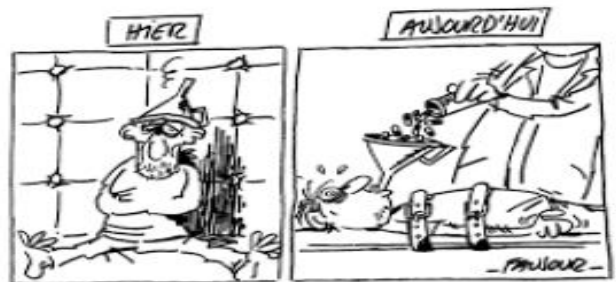
Accident cérébral causé par cette modernité en quête de concurrence, de rentabilité dont les tenants veulent bannir de notre mémoire collective l'action libératrice et désaliénante de la folie par la mise en œuvre de la psychiatrie de secteur ?

Devant ces symptômes, une préconisation s'impose : mettre en place des séances « de pleine conscience ou mindfulness » afin de bénéficier des effets anti-stress de cette pratique de relaxation.

Ou bien chercher la voie dans ces trois comités : Comité d'Éthique, Comité des Triques, ou Comité d'Esthétique ?

Et si la bonne réponse reposait tout simplement sur notre capacité à refuser l'enfermement de notre libre-arbitre, à redécouvrir une psychiatrie à visage humain, rentrer en résilience pour avoir cette capacité à rebondir face à l'adversité ! Créer de la résistance, ensemble pour être plus forts, pour défendre nos valeurs, pour soigner dans la dignité !

Une bonne partie de ce texte est inspirée librement d'un article paru dans le monde diplomatique de mars 2018 écrit par Gérard Pommier, psychiatre, psychanalyste, professeur émérite, directeur de recherche à Paris VII.



Cet article est le fruit du travail d'un infirmier de secteur psychiatrique à la retraite. Effectivement, il y a urgence à résister à ces évolutions. La CGT voit de plus en plus de soignants en souffrance éthique, dans des conflits de valeurs, ... Ne restez pas seuls, rejoignez-nous dans la lutte !

Dernières brèves !!!



Punaises de lit : une véritable plaie

L'infestation des locaux par des punaises de lit commence à prendre une allure de fléau au CPN. Après une dramatique contamination du domicile d'un agent suite à une visite à domicile chez un patient infesté, la CGT était déjà intervenue auprès du Directeur pour que soit rapidement mis en œuvre des mesures de prévention mais aussi d'indemnisation par l'assurance de l'établissement du coût de la désinfection du domicile, du rachat des mobiliers et vêtements, ...

Depuis le début de l'année 2018, plusieurs autres sites ont été infestés : CMP Les Hulottes, UPPAM, CMP Essey, ...

Si des mesures sont prises par la Direction pour les locaux, on attend toujours un mode opératoire sur la prise en charge par l'employeur de ce risque professionnel et une conduite à tenir pour les agents qui soit validée institutionnellement.

Ne voyant toujours rien venir, les 3 organisations syndicales ont sollicité un CHSCT extraordinaire qui se tiendra le 27 avril 2018 en présence de l'inspecteur du travail.

Fermeture du CMP Les Nations mais à quel prix ?

Ils l'auront attendu pendant longtemps mais c'est maintenant chose faite : nos collègues du CMP Les Nations ont enfin déménagé sur le CMP Jacquard à Vandoeuvre.

La visite de présentation des locaux au CHSCT a permis de faire remonter la satisfaction des personnels, ravis d'occuper des locaux flambants neufs et adaptés aux prises en charge.

Là où le bât blesse, c'est lorsque les représentants des personnels ont appris que le bail du CMP Les Nations continuaient de courir encore pendant plusieurs années.

Pourquoi ? La faute à une signature d'une reconduction qui a engagé la Direction du CPN jusqu'en 2022 sauf si on trouve un nouveau locataire à qui on fait reprendre notre bail.

Le coût de cette malencontreuse bévue : 85 000 € par an !!!

Déménagement du bureau de l'assistante sociale du personnel

Cela faisait de nombreuses années que le bureau de l'assistante sociale du personnel était situé au 2ème étage du bâtiment Administration B derrière une bien belle porte capitonnée.

Depuis quelques semaines, l'assistante sociale du personnel travaille dans les locaux du service de santé au travail.

Rien de plus logique de recentrer les différentes compétences (au même titre que l'infirmier ou l'ergonome) dans un service multidisciplinaire comme le souhaitait l'esprit de la loi créant les services de santé au travail.

N'hésitez pas en cas de besoin à solliciter Mme Lorraine CITE au 52-66.

Calendrier des prochains concours au CPN

- **Avril 2018 : cadre de santé**
- **Juin 2018 : préparateur en pharmacie**
- **Septembre 2018 : animateur**
- **2ème semestre 2018 (avant novembre) : adjoint administratif, ouvrier professionnel qualifié et orthophoniste**

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la DRH.

On écrit à la gazette au sujet de Chronos

Notre DRH nous affirme que tout est maîtrisé et ce alors même que ce logiciel n'est pas utilisé dans les services administratifs et qu'il génère un stress chronique à nos cadres de santé.

La Direction refuse les tests et un doublon avec nos plannings Excel qui seraient pourtant utiles pour mesurer les écarts et retravailler le paramétrage.

Pour caractériser que la Direction est dans une posture en refusant d'entendre le terrain, nous vous proposons un **mot d'humeur rédigé par un collègue et adressé à la CGT** :

« Après Cariatides, voilà Chronos, décidément pourquoi nous emmener en Grèce systématiquement ? Certainement pour nous....en..voyer(ouf) danser le sirtakis??

Chronos est un dieu de la mythologie grecque et romaine(Saturne)

On le sait la mythologie met en exergue un message, cf Œdipe, Narcisse, bien connus en psy.

Là, carrément, c'est Chronos, quel est le message ?

Chronos trancha les testicules de son père(eh oui), les jeta dans la mère (euh mer) et pour éviter qu'il lui arrive la même chose, dévore ses enfants....

Le choix de ce nom pour le logiciel n'est-il pas un lapsus institutionnel, un acte manqué ? Un mépris du signifiant/signifié ?

Pourquoi ne pas utiliser d'autres figures : Keynes, Ford, au message plus transparent.... ! »

A méditer !

Commission Régionale Psychiatrie du 05/04/2018



Les syndicats CGT des établissements PSY du Grand Est se sont réunis de nouveau à Sarreguemines le 5 avril 2018.

Etait également présente pour l'occasion Mireille STIVALA : Secrétaire Fédérale CGT Santé Action Sociale

Il en est ressorti une volonté de s'associer aux luttes sociales actuelles, notamment celle des cheminots car si leur statut est touché, c'est toute la fonction publique qui sera anéantie et vendue au privé lucratif.

La CGT du CPN propose à l'assemblée présente de rejoindre le mouvement lancé par le CHU de Toulouse baptisé « Les Mardis de la Colère ».

Cette idée a été retenue à l'unanimité des membres de la CRP, conscients de la nécessité de s'organiser ensemble et de mener des luttes concertées dans nos établissements.

Cette dynamique a été entendue par plusieurs média locaux (dont le Républicain Lorrain)

On se donne donc rendez-vous tous les Mardis pour des initiatives locales.

Actualités des instances

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com

Commission Médicale d'Etablissement du 9 février 2018

En présence du **Dr Gara, médecin représentant l'Agence Régionale de Santé**, le Directeur des Soins exposait les grandes lignes d'une disposition réglementaire nouvelle de cette ARS toujours à la pointe pour mettre en place des projets ambitieux et sceller un peu plus le sort du service public hospitalier.

Le PTSM (projet territorial de santé mentale) qui suit des préconisations de l'OMS, doit fonctionner d'ici le mois de juin 2018 avec une organisation uniquement administrative sans médecins ni paramédicaux.

Pour l'Est, les établissements choisis sont le CPN, Rouffach et l'Hôpital de la Marne.

Ces établissements devront éditer des diagnostics sur les parcours de soins des patients afin d'en déterminer la meilleure efficacité. Ils pourront s'aider des orientations de l'ANAP (Agence créée en 2009, par Mme Bachelot et ses amis, au financement opaque mais qui a plein d'idées) et partager avec le médico social, l'associatif et le privé des diagnostics de parcours de soins.

Cela permettra après analyse de lisser les financements entre tous ces acteurs. Autrement dit, une structure qui est moins dotée pourra être soulagée par un partenaire plus aisé !

Pour le CPN, la commission nommée par l'ARS sera composée de M.Mangeonjean , Mme

Creusat, Mme Precheur de l'UNAFAM, Madame Precheur de France Dépression, Mme Schneider de l'AEIM et Madame Boniface d'Espoir 54.

Cette demande de l'ARS purement technocratique a soulevé une interrogation héroïque qui fera date dans l'histoire de notre hôpital : **M. le Professeur Schwan se posant en effet comme ardent défenseur d'une certaine idée de la santé en cette phrase désormais historique : « *il n'y a pas de soins sans soignant* » .**

Cette envolée humaniste a reçu un écho plus pragmatique de la part du **représentant de l'ARS qui répondra à la CME** sur cette non présence de soignant : **« *Dans la vie, il y a des barreaux et des rameurs* » .**

Heureusement, **le Dr Gara rassure** de suite la CME en expliquant que **« *L'interrogation ne doit pas faire place à la réticence !* »**

Voilà une des citations préférées de nos nouveaux technocrates de la santé, qui s'attachent à nous faire comprendre que la résistance au changement est mauvaise et qu'il faut faire confiance aveuglément à ces intellectuels qui possèdent la sainte parole.

Commissions Administratives Paritaires Locales pour les révisions de note

L'attitude méprisante derrière laquelle s'est dissimulée la Direction pour systématiquement refuser le moindre quart de point supplémentaire ou faire retirer des appréciations aussi médiocres que discutables dans leur objectivité, démontre une fois de plus la considération qui est faite aux agents dans notre hôpital !

Le traitement des dossiers concernant **les péréquations** illégales et honteuses des agents qui par courage, ambition, et volonté d'évolution professionnelle se voient punis d'une rétrogradation de leur note, sont la preuve de l'orientation du dialogue social dans l'établissement.

Non contente de matraquer les professionnels de terrain chaque jour sur leur poste de travail, notre aimable et humaine Direction s'est assise sur chaque demande de révision. Elle a fait preuve d'une rigidité intellectuelle qui frise la mauvaise foi absolue.

Cela n'est malheureusement que le reflet de l'orientation générale de l'établissement qui matraque avec fierté ceux qui apportent un avis alternatif aux projets de soins .Elle exerce sur ceux qui ne rentrent pas dans le rang des **pressions managériales** de plus en plus difficiles à gérer pour les agents. **La pensée unique** qui écrase toute démarche intellectuelle se fait de plus en plus pressante dans notre Hôpital.

Les commissions paritaires autrefois plus bienveillantes en deviennent malgré elles la caution. La CGT du CPN tenait à le faire savoir et à le dénoncer !

CHSCT du 30 janvier 2018

A souligner : aucun point inscrit par la Direction à l'ordre du jour !!!

Edifiant de voir qu'alors que le CPN s'enfonce de plus en plus, la Direction ne daigne même pas aborder lors de ce CHSCT les restructurations en cours (ex : le futur CMP Jacquart à VANDOEUVRE) ou les difficultés des agents depuis la mise en place de CHRONOS ou de CARIATIDES,

L'essentiel à retenir :

- les priorités d'actions 2018 du CHSCT autour de la prévention des risques psychosociaux en lien avec l'INRS et la CARSAT, la reprise des travaux de la commission des postes aménagés et la mise en place d'un mode opératoire dans la gestion des accidents de travail;
- une sécurisation des professionnels utilisant leur véhicule personnel pour travailler par le biais d'une possible extension de l'assurance du CPN qui les couvrirait ;
- une demande d'étude de la charge de travail aux Archives et une intervention de l'ergonome;
- la confirmation qu'il n'existe aucune convention Police - Santé - Justice sur le CPN !

Comité Technique d'Etablissement du 13 mars 2018

Ce qu'il faut retenir :

- une nouvelle mise en déficit de l'établissement orchestrée par l'ARS ;
- un contrat de concession de la crèche du personnel au 1er janvier 2019 ;
- le rejet du vote électronique aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;
- la Direction persiste et signe dans le maintien en l'état des logiciels Chronos et Cariatides, allant jusqu'à minimiser les problèmes rencontrés par les agents ;
- l'application du jour de carence au 1er février 2019 mais sans double peine avec la retenue appliquée en cas d'absence sur la prime de service ;
- des modalités de versement et de calendrier à revoir pour la prime de service.

CHSCT du 3 avril 2018 spécifique PGN

Ce CHSCT demandé par la Direction avait pour point unique à l'ordre du jour la présentation pour avis du projet de réorganisation du Pôle du Grand NANCY.

Au programme, rien de neuf depuis le soi-disant blocage des organisations syndicales le 7 juin 2017 à la suite duquel la CGT avait fait l'objet de critiques acerbes, calomnieuses et malveillantes des responsables médicaux et paramédicaux du PGN !

En ce 3 avril 2018, le projet soumis pour avis du CHSCT comportait plus de 150 pages à travers lesquelles les responsables du pôle décrivaient leur projet médical et de soins.

Le job était fait même si de nombreuses orientations restaient identiques à 2017 (fermeture de l'Unité E et du CMP Médreville, extensions horaires dans les CMP les soirs et les samedis matins, ...)

Le seul bémol : l'absence de toute étude d'impact de ce projet important sur la santé et les conditions de travail.

La Direction en avait été pourtant informée plusieurs jours avant le CHSCT mais l'avait quand même maintenu.

Les 3 organisations syndicales ont donc eu tout loisir de réexpliquer à l'assemblée que la loi imposait un diagnostic RH indispensable dans tout projet de réorganisation d'une telle ampleur.

Le Directeur, ayant manifestement pris l'attache d'un juriste, n'a eu d'autre choix que de reporter une nouvelle fois le projet le temps de construire tout le volet manquant !

A souligner : l'aveu du DRH de ne pas avoir les compétences en interne pour faire ce travail !

En termes de calendrier, nous apprendrons que le projet est donc stoppé jusqu'à l'automne prochain au moins. Un accouchement de 9 mois pour ça !?

Affaire à suivre ... !

Elections professionnelles du 6 décembre 2018

La CGT du CPN est actuellement en campagne et cherche à établir des listes de candidats pour les commissions administratives paritaires et le comité technique d'établissement.

Il est très important que la CGT puisse être représentée dans ces instances qui traitent des dossiers relatifs à la carrière des agents mais aussi de l'organisation du travail.

Vous pouvez nous contacter si vous avez des questions ou souhaitez contribuer aux instances de l'établissement (en position éligible ou non)

Des visites dans les services sont en cours pour vous expliciter les enjeux à venir.

N'oubliez pas, la CGT du CPN est aussi active sur Facebook

Vous pouvez retrouver la CGT du CPN sur Facebook :

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos sur la psychiatrie,
- des liens sur l'actualité et les luttes dans d'autres établissements,

N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager ! Déjà 153 abonnés !



L'info en direct au CPN, c'est sur
www.lacgtducpn.com

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour.

Depuis sa création, le site comptabilise 42 093 visites et 111 749 pages parcourues. Faites passer le mot autour de vous !